

ACCÈS DALLE

Hauteur de dalle maxi : **4,45 m**

► **ALUMINIUM** Réglementation Française/Décret 2004-924



↑
6 à 9 MARCHES
 Télescopique
 sur 4 hauteurs



DÉSIGNATION	ACCÈS DALLE DE 6 À 9 MARCHES	ACCÈS DALLE DE 9 À 13 MARCHES	ACCÈS DALLE DE 12 À 19 MARCHES
CODE	18.030	18.031	18.032
Hauteur d'accès (m)	de 1,40 à 2,10 m	de 2,10 à 3,04 m	de 2,80 à 4,45 m
Largeur hors tout (m)	0,85	0,85	0,85
Dimensions plié (m)	Haut. 2,58 - Larg. 0,85 Ep. 0,61	Haut. 3,33 - Larg. 0,85 Ep. 0,61	Haut. 4,08 - Larg. 0,85 Ep. 0,61
Poids (kg)	26,5	30,2	35,2



SEMELLES D'APPUI ET D'ANCRAGE



Au sol



Au mur

Les semelles d'appui sont dotées de trous pour ancrage au sol et/ou au mur.



Réglage facile de la hauteur par coulissement des montants. Verrouillage par rappel automatique.



2 points de grutage repérables à leur couleur jaune. Colliers de serrage pour accrochage sur protections en rive de dalle.



Encombrement optimisé pour le transport

Disposition de fixation murale repliable pour un volume transport réduit.

- ▶ Structure aluminium, assemblée par soudure.
- ▶ Marches antidérapantes de 80 mm.
- ▶ Plancher 0,44 x 0,35 m. Plinthes aluminium. Charge utile 150 kg.
- ▶ Roues Ø 150 mm. Non porteuses en position de travail.
- ▶ Fermeture automatique du portillon d'accès.